



Fondation d'entreprise  
AG2R LA MONDIALE

# Autonomie des personnes et solidarités dans les territoires

# La Fondation et sa vocation

## **Une fondation engagée depuis 17 ans au service de l'autonomie des personnes et des solidarités dans les territoires.**

Pour AG2R LA MONDIALE, une Fondation n'est pas seulement un outil financier au service de l'intérêt général.

Expression de la raison d'être du Groupe et de ses membres, ancrée dans l'économie sociale et solidaire (ESS), la Fondation d'entreprise agit en complément de l'action publique et en soutien des associations.

Elle associe à ses travaux une grande diversité de parties prenantes : ses administrateurs, les salariés et les assurés du Groupe, les organisations représentatives de l'ESS, la société civile, d'autres fondations et les pouvoirs publics. Elle réunit et mobilise des personnes qui se reconnaissent dans des valeurs universelles et partagent une même vision du bien commun.

Dotée d'un budget global de 7,8 millions d'euros pour 6 ans (soit 1 300 000 € par an), elle soutient des initiatives territoriales qui répondent à une vocation statutaire : **« contribuer à l'autonomie des personnes et au vivre ensemble tout au long de la vie »**, qu'elle traduit en quatre orientations concrètes :

- autonomie par le travail,
- autonomie par la santé,
- autonomie par l'éducation,
- autonomie et engagement de la jeunesse.

52 % de ses fonds sont réservés aux acteurs qui s'inscrivent dans le champ d'une économie sociale, solidaire, alternative et territoriale. Les frais de fonctionnement, de communication et d'évaluation sont limités à 15 % maximum du budget.

En 2020, elle a redistribué plus de 600 000 euros, en urgence, à 40 associations en difficulté du fait du confinement sanitaire.

## **Allocation budgétaire (2021-2025)**

- Autonomie par le Travail : 3 260 000 € ;
- Autonomie par la santé et prévention des risques de santé / prévention des risques chez les adolescents, démocratie sanitaire, communs en santé : 1 200 000 € ;
- Autonomie par l'éducation / favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants : 925 000 € ;
- Autonomie et engagement des jeunes / soutien à des projets de jeunes et mobilité européenne : 850 000 €.

# Les principes de fonctionnement de la Fondation

## Qui peut proposer un projet ?

Toute personne morale à but non lucratif, dont la gestion est désintéressée, conduisant un projet d'intérêt général, en métropole ou dans les départements et territoires ultra-marins.

## Quels sont les critères de sélection ?

Les projets retenus doivent partir d'un diagnostic clair, être innovants et utiles au territoire, encourager l'initiative des personnes et la créativité. Dans chacun des domaines qu'elle soutient, la Fondation s'est dotée de critères spécifiques.

## Quelles sont nos priorités ?

### Économie sociale et solidaire

La Fondation instruit tout au long de l'année des demandes de soutien pour des projets qui répondent aux Objectifs de développement durable (ODD), reposent sur une démarche collective et citoyenne, permettent d'agir sur les causes au moins autant que sur les effets de la précarité, impliquent leurs principales parties prenantes dans la gouvernance, favorisent la prise d'initiatives économiques des personnes, contribuent au renforcement des solidarités à une échelle territoriale. Chaque année, la Fondation remet un Grand Prix annuel réservé aux acteurs de l'ESS.

### Santé et prévention des risques de santé

En partenariat avec l'Uniopss et Le Mouvement Associatif, la Fondation organise chaque année un appel à projets qui vise à repérer et soutenir des expérimentations dans le champ de la prévention santé. Elle privilégie des expérimentations structurantes, portées par des collectifs territoriaux et des citoyens organisés en association.

### Éducation et réussite éducative des enfants

La Fondation accompagne une dizaine d'expérimentations conduites par des associations reconnues par l'Éducation nationale, qui impliquent les enseignants et les parents, et contribuent à la réussite éducative et scolaire des enfants au moment des trois cycles de l'école primaire.

### Engagement des jeunes

En coopération avec sept organisations (Rivages, Dream Makers, Les Parasites, MRJC, Osons Ici et Maintenant, Adice et la Fondation Agro Paris Tech), la Fondation coordonne un Observatoire pour l'autonomie et l'engagement des Jeunes qui finance, accompagne et analyse des projets conçus et portés par des jeunes de 16 à 25 ans. Elle encourage en outre leur mobilité en Europe et facilite la participation de ses partenaires au programme Jeunesse de la Commission européenne.

## Qui intervient dans le processus d'examen des projets ?

### Le Conseil d'administration

Il décide des orientations, arrête le budget, un plan d'action et de financement, décide des engagements financiers, délègue une partie de ses attributions au Bureau, le Président représente la Fondation vis-à-vis des tiers et la représente en justice.

### La Secrétaire générale

Elle coordonne l'activité et exécute les décisions du Conseil d'administration, elle prépare et anime les instances, représente la Fondation, dispose d'une délégation de signature conférée par le Président et agit sous le contrôle du Bureau. Elle prend appui sur une équipe permanente mise à disposition par AG2R LA MONDIALE.

### Le Comité scientifique et d'orientation (CSO)

Il prépare les décisions du Conseil d'administration, définit les critères et les procédures de sélection et d'évaluation des projets, évalue les expérimentations de long terme, veille au respect et à l'amélioration des procédures internes.

### Les Chefs de file

Ils sont des Administrateurs de la Fondation, indépendants des membres fondateurs, choisis pour leur compétence dans l'un des domaines de la Fondation.

### Différents jurys thématiques (ESS, santé, éducation, jeunesse)

Ils sélectionnent les expérimentations pluriannuelles dans le respect des procédures et des critères établis par le Chef de file référent pour la thématique. Ces jurys réunissent des personnalités qualifiées et sont présidés par des experts indépendants de la Fondation.

### Le Comité de sélection des projets (CSP)

Il instruit des projets locaux portés par les acteurs de l'ESS et présentés par les correspondants, ses soutiens sont ponctuels et ne dépassent pas 15 000 €.

### Le réseau des correspondants bénévoles

Il est chargé de repérer les projets relevant de l'ESS et contribuant aux ODD. Les correspondants établissent le lien entre les porteurs de projet et le secrétariat général, apportent leur concours au montage des dossiers. Ils transmettent les décisions de la Fondation, veillent au suivi des projets soutenus et représentent la Fondation auprès des acteurs territoriaux de l'ESS.

La Fondation ne soutient pas les actions relevant du parrainage (sponsoring), les demandes individuelles présentées par des personnes physiques, par des organismes de recherche, de coopération internationale ou d'aide au développement. Elle n'instruit pas les demandes émanant d'associations confessionnelles ou proches de partis ou présidées par des élus locaux en responsabilité. Elle peut instruire des projets portés par des organismes relevant du code du commerce, s'ils bénéficient d'un agrément ESUS depuis plus d'un an et si le projet satisfait aux critères du Code général des impôts en matière d'intérêt général.

# Membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2021

## Collèges 1 et 2 des représentants des fondateurs, des salariés et des assurés

- M. Michel Canovas
- M. Fabrice Cavalier
- M<sup>me</sup> Danièle Crouzet
- M. Philippe Da Costa
- M. Jean-François Dutilleul
- M<sup>me</sup> Martine Frasnetti
- M<sup>me</sup> Monique Gargaud
- M. Pierre Geirnaert
- M<sup>me</sup> Valérie Hossepied
- M<sup>me</sup> Odette Jariel
- **M. Thierry Jeantet, Président**
- M. Alain de La Clergerie
- **M. Jean-Noël Lelièvre, Vice-président**
- M<sup>me</sup> Manou Massenez
- M. Jean-Jacques Masson
- M<sup>me</sup> Brigitte Pisa
- M. André Renaudin
- M<sup>me</sup> Sylvie Schverrer
- **M. Philippe Soulard, Vice-président**
- M. Jean-Michel Verdu
- M. Jean Vient

## Collège 3 dit des personnalités qualifiées

- M. Philippe Amouyel, chef de file Santé
- M. Dominique Argoud, chef de file  
Évaluation
- M<sup>me</sup> Souâd Belhaddad
- M<sup>me</sup> Aurélie Chompert, cheffe de file ESS
- M<sup>me</sup> Elisabeth Delorme
- M<sup>me</sup> Hélène Delmotte
- M<sup>me</sup> Catherine Gay
- M. Gilles Petreault, chef de file Éducation
- M<sup>me</sup> Sylvie Pinquier-Bahda
- M. Jean-François Serres
- M. Emmanuel Triomphe, chef de file  
Jeunesse
- M. Patrick Valentin
- M. Jérôme Vignon

## Nos partenaires



# Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

32 avenue Émile-Zola  
59370 Mons-en-Baroeul  
fondation\_ag2rlamondiale@ag2rlamondiale.fr  
www.fondation.ag2rlamondiale.fr

M<sup>me</sup> Delphine Lalu,  
Secrétaire générale  
M<sup>me</sup> Donata Cherier-  
Moriggi, Secrétaire  
générale adjointe  
M<sup>me</sup> Emilie Habert,  
Chargée de mission  
M<sup>me</sup> Nathalie Laigneau,  
Assistante de direction

[www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)

---



Acteur de référence de la protection sociale et patrimoniale en France, nous inscrivons l'ensemble de nos actions en cohérence avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations unies. Ils fixent le cadre de référence de notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise.